

VÉLO-BOULOT EXPRESS

LE BULLETIN DU



DANS CE NUMÉRO :

Quoi faire en cas d'accident	2
3-1-1 (centre d'appels non-urgents)	2
RAPIBUS prend la voie rapide... tout comme les cyclistes qui l'emprunteront	3
Trucs et astuces vélo-boulot... les vêtements	3
Louis Garneau offre 5 \$ à ses em- ployés pour se rendre au travail à vélo	4
Les cyclistes utilitaires... ces amou- reux fous du navettage	4
L'Enquête Origine-Destination Le vélo et la marche stagnent	5
Passage de l'équipe Destination Route verte 07 à Gatineau	6

PRÉSENTÉ PAR LA
TABLE DE CONCERTATION VÉLO
OUTAOUAIS

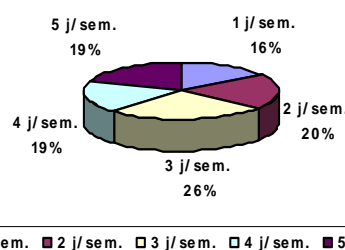
Plus de 900 participants au Réseau vélo-boulot!

C'est avec une immense satisfaction que les organisateurs du Réseau vélo-boulot ont fait état d'une participation inespérée à l'activité avec plus de 900 participants, soit une augmentation de 80 % par rapport aux résultats de la dernière édition (2006). L'objectif initial de 750 participants a donc été surpassé de façon convaincante et les membres de la Table de concertation vélo Outaouais tiennent à saluer l'ensemble des partici-

pants d'avoir pris l'engagement de prendre leur vélo au moins une fois par semaine pour se rendre au travail (4 juin au 22 sept.).

Par ailleurs, la très grande majorité des participants proviennent de la Ville de Gatineau (93 %) suivie par Ottawa (3 %), Cantley (2 %) et Chelsea (1 %). Au sein de la Ville de Gatineau, les secteurs Hull (44 %), Gatineau (38 %), Aylmer (14 %), Masson-Angers (2 %) et Buckingham (2 %) sont tous représentés.

Nombre de jours semaine à vélo



Le profil des quelque 900 participants est fort intéressant alors qu'il est possible de constater une répartition assez équilibrée du nombre de jours par semaine que les participants se sont engagés à prendre leur vélo (voir graphique).

On dénote également une plus forte participation des femmes (40 %) vs hommes (60 %) comparativement à l'an dernier (femmes (33 %) vs hommes (67 %)).

Enfin, l'âge moyen des participants est de 42 ans.

Activité de lancement du Réseau vélo-boulot Un succès!

C'est le 5 juin dernier que les organisateurs du Réseau ont profité de l'occasion pour saluer la participation des membres du Réseau vélo-boulot et souligner l'importance d'offrir des environnements favorables à l'utilisation du vélo comme moyen de transport.. Pour sa part, le ministre Cannon a fait l'annonce du programme de soutien financier « Sur la route du transport durable ».



Photo : Transports Canada

Quelque 75 cyclistes se sont présentés pour prendre un petit-déjeuner avec

vélo-boulot et nos invités spéciaux. Le D^{re} Thériault a

Quoi faire en cas d'accident

Source : Vélo Québec

Si vous êtes victime d'accident à vélo, voici quelques conseils :

1. Si vous avez un accident avec un véhicule moteur immatriculé et en mouvement (auto, moto, camion), vous êtes couvert par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), et ce, même si le véhicule ne vous touche pas directement et sans égard à la responsabilité de quiconque. Dans la mesure où vous êtes toujours en possession de vos moyens et même si vous n'avez pas de blessures graves, faites **rédiger un rapport d'accident par un policier ou établissez un constat à l'amiable avec le conducteur du véhicule.**

- Si vous avez un doute sur la gravité de vos blessures, même si elles vous apparaissent mineures, allez passer un examen médical dans les 24 heures. Si vous avez des blessures, la SAAQ couvrira les frais engendrés par vos blessures sans égard à la responsabilité et jusqu'à concurrence des maximums prévus.

- Si vous avez des dommages matériels et que le conducteur du véhicule est responsable de l'accident, vous pouvez vous adresser aux tribunaux civils (comme la Division des petites créances de la Cour du Québec) pour réclamer ces dommages (bris de vélo, etc.).

Nous observons deux cas d'accidents assez fréquents où les automobilistes sont responsables. Premier cas : une portière s'ouvre et vous

la percutez. L'automobiliste est responsable de regarder avant d'ouvrir sa portière pour s'assurer que la voie est libre. Second cas : vous roulez à la droite de la chaussée et une auto vous frappe en tournant à droite, alors que vous continuez tout droit et aviez priorité. L'automobiliste devait vous céder le passage puisqu'il tournait et pas vous.

2. Si vous avez un accident avec un véhicule moteur immobile (sans conducteur), avec un autre cycliste ou avec un piéton, sachez que vous n'êtes pas couvert par le régime de la SAAQ. Si vous avez l'intention de poursuivre l'autre personne impliquée dans l'accident, faites établir un rapport de police. Dans ce cas, si vous avez des blessures, allez passer un **examen médical dans les 24 heures**. Règle générale, c'est l'assurance privée des individus qui règlera les dommages, si la responsabilité est démontrée.

Il se peut aussi que la responsabilité de l'accident ne soit pas claire ou que vous soyez responsable de l'accident : l'autre partie pourrait donc décider de vous poursuivre. Dans un tel cas, si vous avez une assurance privée en responsabilité civile (qui vient avec votre assurance habitation), vous êtes généralement couvert pour ce genre de responsabilité. Avisez votre assureur au plus tôt.

Dans tous les cas, il se peut aussi que devant l'évidence, la partie fautive assume ses responsabilités et souhaite régler à l'amiable.

Si vous êtes membre avec privilèges de Vélo Québec Association, contactez le service à la clientèle de Vélo Québec ou consultez leur site web (www.velo.qc.ca) pour connaître les détails de l'assurance accident qui vous est offerte avec votre adhésion.

3. Si vous avez un accident causé par un bris ou un obstacle sur la chaussée, vous n'êtes pas couvert par la SAAQ. Si vous avez des dommages physiques ou matériels et désirez tenter une poursuite, vous devez établir en premier lieu quelle est l'autorité qui a la responsabilité de la rue, de la route, de la piste ou du pont. Vous devrez donc déterminer qui gère la route sur laquelle vous avez eu votre accident : la municipalité, le ministère des Transports du Québec, le gestionnaire de piste cyclable ou le gouvernement fédéral. Après avoir établi la responsabilité, vous devez agir vite. Dans le cas des villes, vous devez aviser le greffier, par envoi recommandé, de votre intention de poursuivre la ville concernée pour vos dommages matériels, et ce, dans les 15 jours suivant l'accident. Les municipalités ont même un formulaire prévu à cet effet.

Vélo Québec Association formule ces recommandations à titre indicatif : ceci n'est pas un avis juridique. En cas de doute, consultez un professionnel.



Vous notez un problème (bris, débris, danger potentiel, etc.) sur les voies cyclables de la Ville de Gatineau? Composez le 3-1-1. Ce centre d'appels non-urgents est destiné à transmettre les requêtes, obtenir de l'information, faire une plainte ou soumettre un commentaire. Le centre d'appel assure le suivi auprès des différents services municipaux. Si le 3-1-1, n'est pas disponible de votre résidence, vous pouvez composer le 819-595-2002. Vous pouvez également y accéder sur Internet à : www.ville.gatineau.qc.ca/311.htm

Sur le territoire d'Ottawa, composez le 613-239-5353 (ligne téléphonique gérée par la Commission de la Capitale nationale (CCN)).

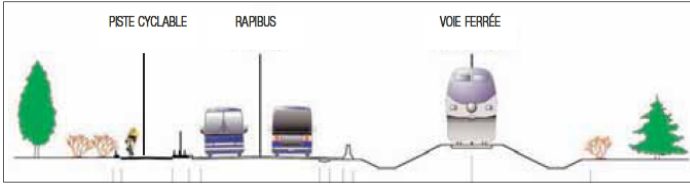
Le Rapibus prend la voie rapide... tout comme les cyclistes qui l'emprunteront

La Société de transport de l'Outaouais (STO) se réjouit, et avec raison, de l'adoption du récent budget provincial qui vient confirmer le projet RAPIBUS à lequel se greffe, soulignons-le!, une voie cyclable.

Ce système rapide de transport en commun longera l'emprise ferroviaire existante du chemin de fer Québec-Gatineau dans un corridor bidirectionnel de 17 kilomètres réservés exclusivement aux autobus de la STO et aux vélos.

Pour les cyclistes, le projet offre des retombées fort intéressantes puisqu'une voie cyclable bidirectionnelle est prévue dans le projet. Cette voie « rapide » pour les vélos sera adjacente à la voie empruntée par les autobus et fera le lien entre le boulevard Lorrain (secteur Gatineau) et la rue Montcalm (secteur Hull). Une fois complété, ce projet constituera l'un des aménagements cyclables par excellence en Amérique du

Nord. En effet, rare sont les projets d'une telle envergure qui répondront en grande



partie aux besoins des cyclistes qui se déplacent à vélo. Le concept de voie cyclable incorporera également les éléments suivants :

- l'établissement de liens avec les réseaux cyclables existants;
- des équipements spécialement prévus aux stations pour laisser le vélo et utiliser le transport en commun;
- une signalisation et un marquage appropriés de la chaussée pour une circulation sécuritaire.

Les prochaines étapes...

Au cours des prochaines semaines, la STO mettra sur pied le Bureau de projet afin d'entamer l'ensemble des actions requises pour débiter les travaux de réalisation à l'automne 2008 et que le RAPIBUS puisse accueillir

ses premiers passagers en 2010. La Table de concertation vélo Outaouais offrira évidemment à la STO ses services afin de s'assurer que les aménagements cyclables répondent aux besoins des futurs utilisateurs.

Du rêve à la réalité... Un appui essentiel de la part des cyclistes

Malgré l'intégration d'un aménagement cyclable au concept, il est important pour la communauté vélo de manifester un appui haut et fort au projet afin que celui-ci soit effectivement réalisé en même temps que la voie réservée aux autobus. Pour ce faire, nous vous invitons à compléter le [formulaire d'appui](#) au projet en prenant soin de souligner l'importance que le RAPIBUS incorpore une voie cyclable dans sa forme finale.

Pour de plus amples renseignements sur le projet, consultez le site de la STO (www.sto.ca).



**« DU RÊVE À LA RÉALITÉ...
UN APPUI ESSENTIEL DE LA
PART DES CYCLISTES.
COMPLÉTEZ LE
FORMULAIRE D'APPU AU
PROJET RAPIBUS,
ACCESSIBLE SUR LE SITE DE
LA STO, AFIN DE
MANIFESTER VOTRE APPUI
AU PROJET. ASSUREZ-VOUS
DE SOULIGNER
L'IMPORTANCE QUE LE
PROJET INCORPORE UNE
VOIE CYCLABLE DANS SA
FORME FINALE! »**

Trucs et astuces vélo-boulot... les vêtements

Les vêtements... quoi apporter?

Il est bon d'apporter certains vêtements supplémentaires au travail (chaussettes, ceinture, sous-vêtements, etc.) étant donné que l'on peut parfois oublier des morceaux...

Des vêtements non-froissés!

Vieux trucs du voyageur... il est préférable de plier les vêtements à des endroits peu visibles ensuite de les rouler (du haut vers le bas) afin de ne pas les froisser. Maximisez l'espace dans vos sacoches de vélo en plaçant chaussettes et ceinture dans

vos souliers. Mettez vos vêtements dans un sac de plastique et insérez ce dernier dans votre sacoche de vélo. Ceci permettra de conserver les vêtements au sec en cas de pluie. Rare sont les sacoches de vélo entièrement imperméables.

**« VOUS AVEZ DES TRUCS ET
ASTUCES VÉLO-BOULOT À
PARTAGER? FAITES-NOUS
EN PART!**

RESEAUVELOBOULOT@YAHOO.CA »

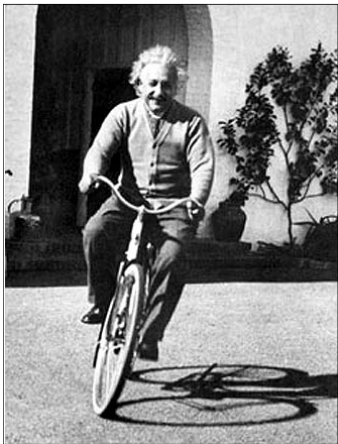


PHOTO ET PENSER DU MOIS...
ALBERT EINSTEIN À VÉLO
(1931)

« LA VIE EST COMME LE VÉLO.
POUR MAINTENIR L'ÉQUILIBRE,
IL FAUT CONSTAMMENT
AVANCER. »

Louis Garneau offre 5 \$ à ses employés pour se rendre au travail à vélo

Louis Garneau Sports a récemment participé concrètement à l'Opération Vélo-boulot 2007 organisée par Vélo Québec. L'entreprise, en banlieue de Québec, a effet invité tous ses employés à venir travailler à vélo durant la semaine du 28 mai au 1er juin et s'est même engagé à remettre 5 \$ par jour à tous ceux qui participaient. Ceux-ci

étaient invités à remettre leur 5 \$ par jour à un organisme qui lutte pour la protection de l'environnement. Selon Louis Gati-neau, qui s'est engagé aussi à se rendre au bureau à vélo, « Avec le prix de l'essence qui ne cesse d'augmenter, le vélo est sans aucun doute une bonne façon de s'objecter à cette fluctuation en plus de

contribuer à réduire les gaz à effet de serre. Cette action permettra aussi aux participants d'améliorer leur condition physique donc de les sensibiliser à l'importance d'être actif pour conserver une bonne santé. »

Il est possible de visionner un reportage sur le sujet réalisé par Canoe.ca ([cliquez](#)).

Les cyclistes utilitaires... ces amoureux fous du navettage

Bon nombre de participants du Réseau vélo-boulot soulignent que se déplacer à vélo constitue l'un des moments privilégiés de leur journée. L'Enquête sur l'emploi du temps de Statistique Canada a étudié la question en demandant à un groupe d'individus d'identifier, parmi toutes les activités auxquelles ils avaient participé durant la journée, laquelle ils avaient apprécié le plus.

Premier constat : Bien que la navette domicile-travail (pour l'ensemble des modes de transport) n'était pas la plus appréciée de la journée elle n'était pas non plus la moins appréciée. La navette domicile-travail est en effet plus appréciée que nettoyer la maison et faire l'épicerie mais moins appréciée que faire la cuisine, participer à des activités sociales et souper à la maison (cette dernière étant la plus appréciée

pour l'ensemble des répondants).

Deuxième constat : Le vélo et, dans une moindre mesure, la marche se distinguent des autres modes de transport par le fait que davantage de leurs adeptes apprécient la navette domicile-travail. **En effet, 57 % des navetteurs à vélo et 47 % des navetteurs à pied soulignent que ces modes de transport sont agréables ou même très agréables. Ceci est nettement plus élevé que l'automobile (38 %) et le transport en commun (28 %).**

Troisième constat : L'Enquête sur l'emploi du temps demandait également aux répondants, parmi toutes les activités auxquelles ils avaient participé durant la journée, laquelle ils avaient appréciées le plus. À la grande surprise des chercheurs, environ 3 % ont mentionné que la navette domicile-travail

constituait leur activité favorite de la journée! La grande question... mais qui sont ces « excentriques »? Une analyse supplémentaire a permis de découvrir qu'une des seules caractéristiques qui distinguait les amoureux de la navette des autres travailleurs, mis à part la durée de la navette, était l'utilisation du vélo pour se rendre au travail. En effet, 19 % des travailleurs qui utilisaient leur vélo pour se rendre au travail ont déclaré que la navette constituait l'activité la plus agréable de la journée; en comparaison, c'était le cas de seulement 2 % des travailleurs qui s'étaient rendus au travail en automobile.

Source : Turcotte, Martin. Vous aimez faire la navette? Les perceptions des travailleurs de leur navette quotidienne. Tendances sociales canadiennes. Statistique Canada, 2006.

« ... 19 % DES
TRAVAILLEURS QUI
UTILISAIENT LEUR VÉLO
POUR SE RENDRE AU
TRAVAIL ONT DÉCLARÉ QUE
LA NAVETTE CONSTITUAIT
L'ACTIVITÉ LA PLUS
AGRÉABLE DE LA JOURNÉE;
EN COMPARAISON, C'ÉTAIT
LE CAS DE SEULEMENT 2 %
DES TRAVAILLEURS QUI
S'ÉTAIENT RENDUS AU
TRAVAIL EN AUTOMOBILE. »

L'Enquête Origine-Destination 2006

Le vélo et la marche stagnent

Les résultats de l'Enquête Origine-Destination 2005, pour la région urbaine de Gatineau-Ottawa ont été dévoilés à l'automne 2006. Cette vaste enquête sur les modes de transport préconisés dans la région est réalisée à chaque 10 ans. Plus de 27 000 ménages de la grande région urbaine de Gatineau et d'Ottawa ont été sondés entre le 21 septembre et le 29 novembre 2005.

L'ensemble des modes de transport ont été analysés afin de mieux connaître les habitudes de déplacements des citoyens de la région. Parmi ceux-ci on compte l'auto-conducteur, l'auto-passager, le transport en commun (autobus ou train), transport adapté, autobus scolaire, motocyclette, taxi, traversier et, évidemment, le vélo et la marche.

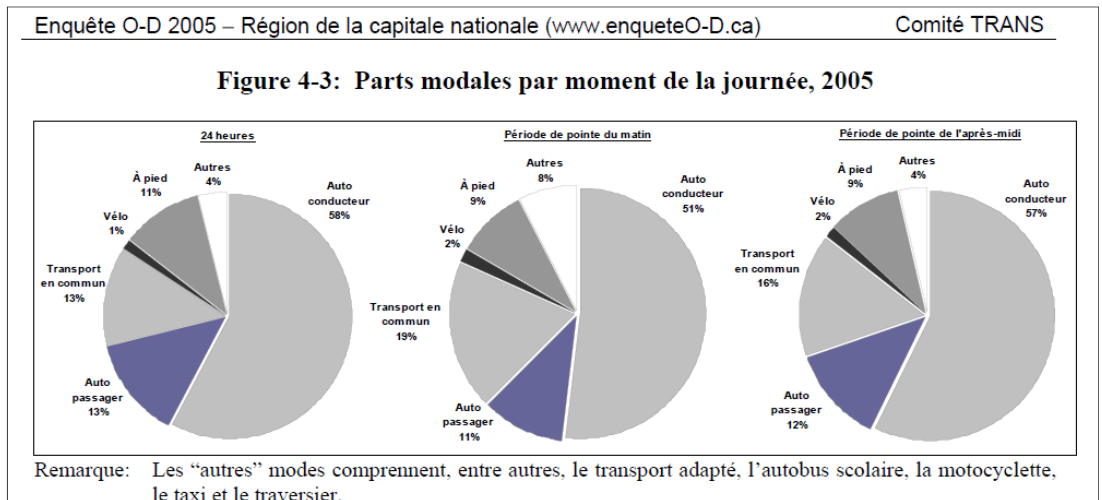
En s'appuyant sur la figure 4-3 tirée du [rapport final de l'enquête](#), on constate que l'auto-conducteur domine largement autant sur une période de 24 heures, que lors de l'heure de pointe du matin (entre 6 h 30 et 9 h) ou celle de l'après-midi (entre 15 h 30 et 18 h). Les déplacements non-motorisés, soit le vélo (1 % à 2 %) et la marche (9 % à 11 %), obtiennent néanmoins une proportion relativement faible de l'ensemble des déplacements. Ces proportions ont toutefois légèrement diminué par rapport à l'Enquête Origine-Destination 1995 (de 13 % à 12 %). À noter également qu'environ 90 % des déplacements non-motorisés sont effectués au cours des deux périodes de pointe.

Un nombre important de déplacements à vélo

La proportion du vélo, bien que petite en terme de pourcentage, est néanmoins importante si l'on considère qu'elle représente, pour l'ensemble du territoire,

Une enquête peu représentative de la contribution du vélo aux déplacements

Soulignons enfin que l'Enquête Origine-Destination 2005, malgré sa portée indéniabla, ne donne pas un portrait réel de l'utilisation



37 000 déplacements à vélo sur une période de 24 heures, 9 300 déplacements lors de l'heure de pointe du matin et 10 000 déplacements lors de l'heure de pointe de l'après-midi. Du côté québécois, c'est 6 000 déplacements à vélo sur une période de 24 heures, 1 800 déplacements le matin et 2 100 l'après-midi. Ces chiffres en soi soulignent l'importance d'offrir des environnements favorables.

Par ailleurs, mentionnons que c'est le secteur du Plateau (secteur Hull) qui domine en terme d'utilisation du vélo comme moyen de transport pour l'ensemble de la Ville de Gatineau avec une proportion de 3 %. Du côté d'Ottawa, c'est le secteur Ottawa-Ouest qui présente la plus forte proportion de cyclistes utilitaires (5 %).

du vélo comme moyen de transport. En effet, le sondage effectué entre le 21 septembre et le 29 novembre ne coïncidait pas avec la période de grande utilisation du vélo. Il est justifié de penser que la proportion de cyclistes navetteurs est plus élevée durant la période estivale. Les données de Statistique Canada sont davantage représentative de la proportion du vélo compte tenu que l'enquête utilisée (en l'occurrence le recensement) s'effectue à la mi-mai.

Malgré tout, cette enquête permet de constater la prédominance de l'auto-solo en Amérique du Nord. Phénomène qui diffère énormément de la réalité européenne comme nous le verrons dans la prochaine édition (août) du Vélo-boulot express.

« LES DÉPLACEMENTS NON-MOTORISÉS, SOIT LE VÉLO (1 % À 2 %) ET LA MARCHÉ (9 % À 11 %), OBTIENNENT UNE PROPORTION RELATIVEMENT FAIBLE SUR L'ENSEMBLE DES DÉPLACEMENTS. »

Route verte - Passage de l'équipe Destination Route verte 07 à Gatineau le 20 juillet

Comme vous le savez probablement, en 2007, le Québec inaugure la Route verte, un itinéraire cyclable de 4000 kilomètres, reliant 16 régions et traversant plus de 320 municipalités. Résultat des efforts convergents de plus d'un millier de partenaires autour d'une idée commune, depuis 1995, la Route verte est le plus grand réseau cyclable unifié de toute l'Amérique. Il figure parmi les plus importants de la planète.

Différents événements ont lieu pour souligner cette inauguration. Parmi eux, *Destination Route verte 07* qui, entre le 16 juillet et le 10 août (26 jours), permettra à un groupe de jeunes de parcourir les

régions du Québec dans le but d'inviter les citoyens à découvrir leur Route verte à vélo. Cette tournée est l'occasion de souligner la fin des travaux dans plusieurs régions ou de poursuivre la mobilisation pour

Route verte 07 participeront alors à un point de presse à la Maison du Citoyen à Gatineau. Un groupe de cyclistes de la région accompagneront par la suite l'équipe de Gatineau jusqu'au parc de Plaisance en empruntant, bien sûr!, l'itinéraire de la Route verte. Les membres de l'équipe Destination Route verte 07 poursuivront par la suite leur périple dans les Laurentides. Quelque 32 villes et 16 régions seront visités par les cyclistes entre le 16 juillet et le 10 août.

Rappelons que l'inauguration officielle de la Route verte sera tiendra le 10 août prochain alors que des activités provinciales et régionales auront lieu partout au Québec. L'activité outaouaise se tiendra au parc Jacques-Cartier.



activer le parachèvement des segments manquants.

Destination Route verte 07 de passage à Gatineau

L'équipe de Destination Route verte 07 sera de passage en Outaouais le 20 juillet prochain. Les sept membres de l'équipe de Destination

POUR INFORMATION

RÉSEAU VÉLO-BOULOT

a/s URLSO
394, boul. Maloney Ouest, bureau 102
Gatineau (Québec) J8P 7Z5
Téléphone : 819-663-2575, postes 30 ou 32
Télécopie : 819-663-5568

COURRIEL :

RESEAUVELOBOULOT@YAHOO.CA

Il est toujours possible de s'inscrire au Réseau vélo-boulot... retrouvez-nous sur le Web : www.santepublique-outaouais.qc.ca

Le Réseau vélo-boulot Gatineau est une activité parrainée par de la Table de concertation vélo Outaouais qui regroupe les organismes suivants.



Merci à nos partenaires et commanditaires



Polo Vélo • Bicyclettes de Hull • G.M. Bertrand • Sport échange Outaouais • Focus Promotion • Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais • Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

